

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME DOUZIÈME

1895

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
G. MASSON, LIBRAIRE
20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1894

DISCUSSION

M. Chantre appelle l'attention des membres de la Société sur l'importance de cette présentation. La pièce est très rare et il n'a jamais vu la semblable dans aucune collection.

COMMUNICATIONS

**NOTES ET DOCUMENTS RELATIFS A LA CONSERVATION
DE QUELQUES MONUMENTS MÉGALITHIQUES**

PAR G. DE MORTILLET

Président de la commission des monuments mégalithiques au ministère des Beaux-Arts.

Dolmens de la Haute-Savoie

Vers le milieu du siècle, cinq ou six dolmens bien caractérisés existaient dans le département de la Haute-Savoie, groupés ou plutôt alignés vers la frontière du canton de Genève. C'était en allant du sud au nord :

Le dolmen de Pers-Jussy, adossé à l'un des monticules de la plaine des Rocailles, près du mas de Chautember, entre les Vuardes et la tour de Chatelet, complètement détruit en 1864.

Le dolmen de Regnier, la Pierre-aux-Fées, vers le hameau de Saint-Ange, à 3 kilomètres du précédent et 2 du bourg. Encore existant.

Le dolmen d'Étrembières, dans le bois, près des moulins d'Aiguebelle, détruit vers 1836.

Les dolmens de Cranves. Le premier, détruit vers 1862, n'est pas très certain. Le second, la Pierre-Grosse, dans une vigne du vallon de la Nussance, sous le coteau de Crauves, entre le cimetière de ce bourg et le village de la Bergue, lieu dit des Clos ou Champ-Molliat. Découvert en 1864 et détruit presque immédiatement.

Enfin le dolmen de Saint-Cergues, la Cave ou Chambre des Fées, dans les vignes de la rive droite du torrent de la Chandouze, à quelques pas en amont du pont de la grande route, à 2 kilomètres environ du bourg. Encore existant.

Ce groupe de dolmens présente un grand intérêt, étant le plus oriental de France et se trouvant entouré d'une vaste région complètement dépourvue de ce genre de monuments. Le reste de la Haute-Savoie, la Savoie, l'Isère, la Drôme, le Rhône, l'Ain, le Jura et l'angle sud-ouest de la Suisse, cantons de Genève, de Vaud et du Valais n'en renfermant pas.

D'autre part, on voit comme ces monuments disparaissent rapidement. Depuis 1836, soit cinquante-six ans, sur cinq ou six, trois ou quatre ont été détruits. La sous-Commission s'est donc naturellement préoccupée de sauver les deux qui existent.

La Cave aux Fées, dans la vigne n° 1, 149 du cadastre de Saint-Cergues, a été achetée, avec un espace franc de 2 mètres de large au pourtour et accès libre, 600 francs, à Jean Fosserier ; achat sanctionné par arrêté du 11 octobre 1882.

Ce dolmen, placé sur une pente assez forte, a de grands rapports avec les allées couvertes des environs de Paris, mais il s'en distingue par l'absence complète de vestibule. En grande partie enfoncé en terre, le sol atteint la table vers le chevet et le monument n'est qu'à moitié à l'air libre du côté de l'entrée. Composé d'épaisses dalles en roches cristallines erratiques, son aspect est grandiose. La chambre est formée de huit dalles sur champ supportant deux tables de recouvrement. La longueur de la chambre est de 3 mètres, sa largeur de 2^m,50, la hauteur est de plus de 2 mètres. L'entrée quadrangulaire est formée par une des dalles sur champ qui n'atteint que demi-hauteur. Un vide qui existait entre deux supports laissait pénétrer la terre dans l'intérieur, ce vide a été bouché au moment de la prise de possession. Cette réparation, fort bien faite, a produit le meilleur résultat. Mais la végétation n'a pas tardé à envahir le monument rendant l'accès fort difficile. Ayant été averti du fait, cet été, par un archéologue de Genève, je suis allé, vers le 20 août dernier, vérifier l'état des lieux. Ma visite a probablement été annoncée, car j'ai trouvé le

monument parfaitement nettoyé ; le tour d'échelle était même ratissé comme une allée de jardin. Mais le sentier d'accès avait entièrement disparu.

Quand on est au pont de la grande route, il faut remonter 68 mètres en suivant le chemin d'exploitation situé sur la rive droite de la Chandouze, puis cheminer 34 mètres dans les vignes. Rien n'indique le monument ni le point précis où il faut pénétrer dans les vignes. Je propose donc de placer deux bornes granitiques portant l'indication du dolmen et de la propriété de l'État, l'une au point où l'on doit quitter la grande route, l'autre à celui où il faut pénétrer dans les vignes. On pourrait aussi placer une plaque vers le monument indiquant son nom et son classement.

Le problème important soulevé, d'une manière générale, par les monuments mégalithiques classés et surtout achetés est celui de leur conservation en bon état. M. le directeur des Beaux-Arts, reconnaissant que l'inspection depuis Paris était difficile et surtout dispendieuse, a bien voulu nous autoriser à confier les monuments appartenant à l'État aux conservateurs des musées des localités les plus voisines. Le musée le plus voisin du dolmen de Saint-Cergues étant celui d'Annecy, je suis allé voir M. le préfet de la Haute-Savoie qui est tout disposé à seconder le conservateur du musée d'Annecy dans l'accomplissement de cette tâche. Ce musée communal étant sous le patronage de la Société florimontane, j'ai vu également le maire de la ville et le président de la Société qui, tous les deux, sont partisans de l'arrangement proposé par M. le directeur des Beaux-Arts. Restait à m'entendre avec M. le Conservateur du musée d'Annecy. Malheureusement il était absent, mais j'ai lieu de croire qu'il acceptera.

Quant au dolmen de Régnier qui, bien qu'en bon état, est pourtant moins bien conservé que celui de Saint-Cergue, il appartient à une ancienne famille du pays, la famille de Magny. Elle n'a pas voulu le vendre à l'État, mais elle le conserve avec soin. Ce dolmen, en protogine erratique du mont Blanc, est situé au milieu de la moraine calcaire du débouché de la vallée de Borne, en un point non cultivé. MM. de Magny l'ont fait entourer d'ai bres. Bien que porté comme classé sur la *liste des monuments*

historiques, il ne l'est pas. Il me semble bon de provoquer son classement.

Alignements de Saint-Pantaléon (Saône-et-Loire.)

M. J. Rigollot, en 1882, a signalé à la sous-Commission des monuments mégalithiques un groupe de trente menhirs sur la commune de Saint-Pantaléon, canton et arrondissement d'Autun, vallée de l'Arroux, à 6 kilomètres de la ville environ, près de la ligne du chemin de fer de Chagny à Étang, au lieu dit le Champ de la Justice, localité contenant de nombreux bois fossiles carbonifères et une riche station néolithique.

Lors de la découverte, tous les menhirs, vingt-six en granit et quatre en grès permien, venant au moins de 8 kilomètres de distance étaient renversés et enfouis dans le sol ; on voyait seulement poindre quelques portions de pierre au milieu de la terre cultivée. Croyant se trouver en présence d'une propriété communale, M. Rigollot, après avoir obtenu une subvention de 300 francs du Conseil général de Saône-et-Loire, déterra et redressa les pierres. Mais le propriétaire réel du champ, M. Parize, protesta et réenterra sans soins, plus profondément qu'avant, les blocs mis au jour par M. Rigollot.

Entre l'époque du redressement et du réenfouissement la Commission intervint. Elle délégua notre collègue, M. Ernest Chantre, pour étudier le monument. Sur la présentation d'un excellent *rapport* établissant que les pierres du Champ de la Justice, dont le gisement naturel est à 8 kilomètres environ, n'avaient pu être apportées que par l'homme, la Commission décida leur achat. Ces pierres occupaient 28 ares de la section 218 du cadastre et leur possession nécessitait un chemin d'accès de 2 ares, c'était donc en tout 30 ares à acquérir. M. Parize ne consentit pas à morceler son champ contenant 4 hectares 75 ares 10 centiares. Il le mit en vente d'un seul bloc au prix de 40.000 francs. C'était à la fois trop de terrain et trop d'argent. Le projet d'achat fut abandonné.

Depuis lors M. Parize est mort. Ses héritiers seraient, paraît-il, plus coulants. Il s'agissait de constater si le monument était assez important pour justifier la reprise des négociations. C'est pour cela que je suis allé le visiter dans le courant d'août dernier.

Actuellement on n'aperçoit plus trace de pierres dans le champ. On en rencontre seulement quatre ou cinq blocs dans une haie séparant deux propriétés, et encore ne peut-on pas assurer que ces blocs soient dans leur position primitive. Le monument peut donc avec raison être considéré comme détruit. Des travaux de sondage feraient, il est vrai, retrouver les blocs sous terre, mais ces pierres culbutées et enfouies de longue date, date immémoriale, reprises et redressées par M. Rigollot, réenterrées de nouveau par M. Parize pourraient-elles être replacées dans leur position primitive que personne ne connaît ? Il est plus que permis d'en douter ! On ne pourrait exécuter qu'une restauration fantaisiste ; dès lors le monument perdrait presque tout son intérêt.

Nous pensons donc qu'il faut :

1° Abandonner tout projet d'achat ;

2° Et rayer l'*alignement de Saint-Pantaléon* de la liste des monuments mégalithiques.

Pierre-Écrite, Pierre-Aigue et Maison du Loup (Nièvre).

La Commission des monuments mégalithiques ayant décidé de faire mouler tous les mégalithes gravés et sculptés qui existent en France, j'ai profité de mon voyage à Autun pour visiter à Alligny (Nièvre) le monument désigné sous le nom de Pierre-Écrite.

Ce monument, qui a donné son nom au hameau où il se trouve, est une simple stèle funéraire gallo-romaine, formée d'une dalle de calcaire, ayant :

Hauteur.	1 ^m ,18
Largeur au sommet	0 ^m ,40
— au milieu	0 ^m ,60
— à la base.	0 ^m ,54

Cette base qui prend 15 centimètres sur la hauteur totale, contient une inscription, mais si fruste et si effacée qu'il n'est pas possible de la lire. Sur le reste de la dalle sont sculptés divers personnages qui paraissent occupés à fabriquer des objets de bois. Le monument, détaché du sol, git sur la place publique où il se détériore. Nous n'avons pas à nous en occuper comme monument mégalithique, mais au point de vue archéologique il serait intéressant de la placer dans un musée. La Société Éduenne en possède un moulage dans sa collection à Autun.

La Nièvre n'ayant aucun monument mégalithique inscrit sur la *liste des monuments historiques* je suis allé visiter et contrôler les deux indications qui paraissaient les plus sérieuses dans l'arrondissement de Château-Chinon : La Pierre-Aigüe de Saint-Honoré-les-Bains, et la Maison du Loup à Château-Chinon même.

La Pierre-Aigüe, placée dans une petite vallée, à près d'une heure des bains de Saint-Honoré, a tout à fait de loin l'aspect d'un vrai menhir. Mais, en s'en rapprochant, on reconnaît que c'est simplement une aiguille de rocher naturelle et non une pierre dressée par l'homme.

La Maison du Loup n'est pas davantage un dolmen. Elle est située sur le flanc oriental de la montagne du Calvaire de Château-Chinon. Du côté de la ville, la pente de cette montagne est plus ou moins douce, mais du côté opposé existe une paroi abrupte. Il s'en détache de gros quartiers de granit qui s'amoncellent sur la pente. C'est ainsi qu'un grand bloc plat est venu accidentellement se poser sur deux blocs latéraux laissant un petit vide entre eux et simulant un dolmen à chambre des plus réduites. C'est tout bonnement un pseudo-dolmen, un produit naturel auquel l'homme n'a participé en rien.

DISCUSSION

M. Didelot demande si quelqu'un a eu l'attention attirée sur les alignements circulaires qui existent près de Tarare et du mont Sauvage. Y a-t-il eu quelque écrit à ce sujet?

M. Pélagaud rappelle que M. Glower, professeur d'anglais, a

fait un travail à ce propos il y a une quinzaine d'années. Ces ali-gnements ont été détruits en partie par le propriétaire du terrain, M. Saint-Victor.

La séance est levée à 6 heures.

COURS D'ETHNOLOGIE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

LEÇON D'OUVERTURE

PAR M. ERNEST CHANTRE

Ce n'est pas sans quelque émotion que je prends de nouveau la parole dans cette enceinte où déjà j'ai eu l'honneur d'enseigner les éléments des sciences anthropologiques devant un public nombreux, assidu et sympathique. Cet enseignement institué près la faculté des sciences, sur la proposition de mon illustre maître Broca, a été interrompu pendant quelques années, par suite de circonstances diverses.

Au Muséum, l'anthropologie n'a pas cessé d'être étudiée et enseignée, depuis près de vingt ans (et tous ceux qui ont compris l'intérêt de cette science y sont venus) et y viennent chaque jour puiser des renseignements dans les collections, dans le laboratoire et la bibliothèque spéciale que j'y ai créés et qui sont largement ouverts à tous les travailleurs.

L'anthropologie est enseignée officiellement en France depuis 1870, mais ce ne fut d'abord qu'au muséum de Paris, et au point de vue seul de l'histoire naturelle que l'on y étudia l'homme. Peu à peu, mon savant maître de Quatrefages étendit le cadre restreint de l'enseignement de son prédécesseur et fit entrer l'ethnologie dans son programme.

Ce n'est qu'en 1859 que la science de l'homme prit une sérieuse extension. Un groupe de savants fondait la Société d'anthropologie qui devait, vingt ans plus tard, présider à la création de l'école d'anthropologie.

Subventionnée par quelques riches citoyens et par la ville de Paris ensuite, cette institution qui compte actuellement onze chai-